

DEC200236DR15

Décision portant nomination de M. Gautier Debruynne aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), dont la directrice est Mme Isabelle DAUGAREILH ;

Vu la décision DEC192762INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Philippe Martin aux fonctions de directeur de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gautier Debruynne, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) à compter du 14 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Martin

